



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 91598

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des éleveurs de bovins, suite à l'insuffisance des prix à la production, et surtout la croissance qui n'en finit pas des quantités de viande importées. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin de répondre, comme il en a l'habitude, aux justes attentes de la profession.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le secteur de l'élevage connaît des difficultés, qui se sont aggravées au cours des tous derniers mois, notamment du fait de la crise économique, de l'émergence de nombreux concurrents européens ou mondiaux et de l'augmentation du cours des céréales. C'est la raison pour laquelle 30 MEUR supplémentaires ont été débloqués en urgence dans le cadre du dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs (DACS-Agri) pour répondre aux difficultés des éleveurs les plus fragiles. Ces mesures d'accompagnement des exploitations qui connaissent des difficultés structurelles permettent, après un audit de l'exploitation, une aide à la prise en charge des intérêts bancaires, des cotisations sociales, ainsi qu'à la restructuration de la dette de l'exploitation. Par ailleurs, afin de consolider l'avenir des filières d'élevage, 300 MEUR vont être débloqués sur trois ans pour financer des plans de développement. C'est une somme considérable dans la période de réduction budgétaire actuelle. Les travaux et discussions avec les organisations professionnelles relatifs à la mise en oeuvre de ces mesures de soutien et à la répartition de cette enveloppe de 300 MEUR sont en cours. Pour ce qui est plus spécifiquement de la filière « bovin allaitant », des analyses stratégiques vont être lancées dans chaque bassin de production via un audit du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Un audit des systèmes de cotations est également en cours afin d'en assurer la rénovation avant la fin de l'année et il est prévu de faire appel à la contractualisation au sein de la filière via un accord interprofessionnel. Enfin, des travaux ont déjà été engagés pour faciliter les exportations de bovins vivant au sein d'une cellule export ad hoc rassemblant administrations concernées et professionnels. Par ailleurs, le 9 novembre 2010, un accord sur un plan de sortie de crise a pu être formalisé avec l'ensemble de l'interprofession bovine. Ce plan s'articule autour de plusieurs points : l'adaptation de l'offre à la demande avec, notamment, un travail sur la segmentation du marché et une meilleure valorisation des races à viande, ainsi que la rénovation du dispositif de cotations par l'État ; l'application de l'accord interprofessionnel sur la pesée, le classement et le marquage des carcasses de bovins de plus de huit mois et la mise en place de machines à classer dans les abattoirs de plus de 3 000 tonnes par an, afin d'harmoniser le classement sur l'ensemble du territoire ; l'amélioration de la transparence sur la formation des prix grâce au travail de l'Observatoire de la formation des prix et des marges qui a fourni un premier rapport dans le domaine de la viande bovine le 6 janvier 2011. En ce qui concerne l'argument des viandes importées, le ministère en charge de l'agriculture est bien conscient des effets sur les prix de la viande bovine, c'est pourquoi il conserve une grande vigilance dans la défenses des intérêts de cette filière lors des négociations commerciales multilatérales et bilatérales afin de ne pas aller au-delà des concessions déjà faites dans le cadre de l'OMC.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91598

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11509

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 450